
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 19 mars 2021

LES NAPPES D'EAU SOUTERRAINES PLACÉES EN SITUATION DE VIGILANCE SÉCHERESSE

Compte tenu de la situation déficitaire de la ressource en eau pour la saison, Pascal Mailhos, préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du Rhône a décidé par arrêté en date du 19 mars 2021 de placer l'ensemble des nappes d'eaux souterraines du département du Rhône et de la Métropole de Lyon en situation de vigilance sécheresse à l'exception de la nappe du Val de Saône.

La recharge hivernale 2020/2021 n'a pas été suffisante pour rétablir une situation normale après 5 années (2015 à 2020) caractérisées par un déficit pluviométrique continu.

La mise en place de la situation de vigilance des eaux souterraines du département, à l'exception de la nappe du Val de Saône, a pour objectif d'alerter sur la sensibilité de la ressource en eau et d'inviter les usagers – particuliers, industriels, agriculteurs, collectivités – à une utilisation économe de l'eau. Elle permet d'anticiper toute dégradation afin de préserver les usages prioritaires et la survie des écosystèmes aquatiques.

Il est demandé à chacun d'adopter les bons réflexes pour une gestion économe de l'eau que ce soit à partir des prélèvements dans les cours d'eau, les nappes ou à partir des réseaux publics de distribution. Chaque citoyen doit être vigilant et faire preuve de civisme pour éviter de porter atteinte à la ressource en eau, bien précieux pour tous les usagers.

Si la situation actuelle ne s'améliore pas au cours des prochaines semaines, des mesures complémentaires de restriction et d'interdiction des usages de l'eau pourront être prises.

L'intégralité de l'arrêté fixant les mesures de vigilance ainsi que la liste des communes concernées sont disponibles sur [le site](#) de la Préfecture du Rhône.

Cabinet du préfet – Service de la communication interministérielle
